

Le modèle coopératif : un modèle prospère?

Publié le 27 novembre 2014, par [Kim Auclair](#)

[Économie sociale](#)



Grâce à Gaz Métro, j'ai dernièrement assisté au [Sommet international des coopératives](#), qui s'est déroulé du 6 au 9 octobre 2014 à Québec. Plus de 3 000 participants, provenant de partout dans le monde, étaient présents.

À mon grand étonnement, selon différentes études qui ont été présentées lors de ce rendez-vous annuel, le modèle coopératif est aujourd'hui encore peu connu ou pris en compte dans de nombreuses régions du Québec. Il est pourtant un fleuron de l'économie québécoise.

En effet, le mouvement coopératif au Québec représente, entre autres, plus de 3 300 entreprises coopératives et mutuelles et 8,8 millions de membres (particuliers et entreprises) pour un chiffre d'affaires de 25,6 milliards de dollars. « C'est aussi 92 000 emplois », précise Pierre-Luc Bonneville, directeur général de la [Coopérative de développement régional \(CDR\) Québec-Appalaches](#).

Malgré ces résultats, certaines entreprises sont encore hésitantes face au modèle coopératif, selon Jacques Beudet, directeur général de la [Corporation de développement économique communautaire \(CDEC\) de Québec](#). Le modèle est encore trop souvent associé à une économie de pauvres, et ce, même par certains dirigeants d'entreprises d'économie sociale : « Preuve en est, plusieurs d'entre nous n'osent pas s'afficher. »

Selon M. Beudet, un statut qui conviendrait et définirait mieux les entreprises associatives à but non lucratif devrait leur être accordé : « parce que la formule est mal connue, combien de fois entendons-nous dire qu'un organisme à but non lucratif (OBNL) ne peut pas faire de sous [...], c'est totalement faux. Comme les entreprises d'économie libérale, nos OBNL, nos entreprises associatives à but non lucratif, nos coopératives, doivent avoir un fonds de roulement équivalent à 3 à 6 mois de fonctionnement. »

Le modèle coopératif contribue à la prospérité du Québec, car les organisations coopèrent avec d'autres organisations qui leur sont complémentaires. Selon Jacques Beudet, « la coopération nous donne la

possibilité d'échanger des informations et des documents, ce qui peut nous permettre d'économiser du temps, de l'argent ou tout simplement d'avoir des documents complets. »

Pierre-Luc Bonneville ajoute qu'il ne faut pas oublier que les coopératives présentent un taux de survie nettement plus élevé que les entreprises traditionnelles. Et ce, après cinq ans (62 % vs 35 %) ou dix ans (44 % vs 20 %), peut-on lire sur le site Internet du [Conseil québécois de la coopération et de la mutualité](#).

Selon lui, les modèles traditionnels des entreprises ne sont pas suffisants : « La coopérative, quant à elle, peut sauver des entreprises existantes qui n'ont pas trouvé de relève. » Plus particulièrement le modèle coopératif « Coopérative de travailleurs actionnaires » (CTA) est une alternative intéressante à la pénurie de repreneurs qui s'annonce. En effet, elle peut s'appliquer à l'ensemble des cinq modèles de transfert d'entreprise (familial, externe, interne, *buy-out* ou fusion-acquisition).

À vous la parole : selon vous, le modèle coopératif permet-il de créer un Québec plus prospère?

*Les positions mises de l'avant dans cet article ne reflètent pas nécessairement celles des membres du Conseil du patronat du Québec.